

Près de **vous**,  
près de **vos droits**.



Le comité de résidents  
est là pour vous  
**accueillir,**  
**écouter,**  
**informer**  
**et protéger.**

Nous sommes réceptifs à recevoir vos suggestions, commentaires et insatisfactions. Nous vous assurons de répondre avec diligence à vos demandes qui seront traitées **en toute confidentialité.**

Pour informations :

819-389-5923, poste 233  
(boîte vocale)

[comite.residents.qv@gmail.com](mailto:comite.residents.qv@gmail.com)

Comité de résidents  
Centre d'hébergement de Lyster  
2180, Bécancour  
Lyster (Québec) G0S 1V0

Déposez vos commentaires et suggestions dans la boîte à l'entrée.



**Soyez rassurés(es)!** Vous et vos proches avez le droit d'exprimer votre opinion sur les services reçus, sans crainte de représailles. La Loi sur les services de santé et les services sociaux vous protège (art. 73)

Tous ensemble  
pour des services  
de qualité!

Vous êtes disponible et vous voulez vous impliquer, alors n'hésitez pas à communiquer avec nous et devenez membre du comité de résidents du Centre d'hébergement de Lyster.

Le Centre d'hébergement de Lyster est affilié au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSSSMCQ).



**CIUSSS MCQ**

Comité de résidents  
du Centre d'hébergement  
de Lyster

Notre préoccupation :  
la qualité des services  
et la satisfaction  
des résidents.





CIUSSS MCQ  
Comité de  
résidents  
du Centre  
d'hébergement  
de Lyster



## Les droits du résident\* :

- être informé sur les services et ressources disponibles;
- être informé de son état de santé;
- consentir à des soins ou les refuser;
- recevoir des soins appropriés et des services personnalisés et sécuritaires;
- participer aux décisions affectant son état de santé;
- être accompagné, assisté et représenté;
- avoir accès à son dossier;
- choisir son professionnel ou son établissement;
- avoir droit à l'hébergement;
- recevoir des services en langue anglaise;
- être assuré de la confidentialité des informations de son dossier;
- exercer un recours et porter plainte.

## Qui sommes-nous?

Le comité de résidents est un organisme créé par la Loi sur les services de santé et les services sociaux. Il est composé de personnes qui résident dans l'établissement, de leurs représentants ou de bénévoles.

## Quelles sont nos fonctions?

**Renseigner** les résidents sur leurs droits et leurs obligations.

**Promouvoir** l'amélioration de la qualité des conditions de vie des résidents.

**Évaluer** le degré de satisfaction des résidents à l'égard des services obtenus de l'établissement.

**Défendre** les droits et les intérêts individuels et collectifs des résidents auprès de l'établissement ou de toute autorité compétente.



## Les responsabilités du résident :

- utiliser les services de façon judicieuse;
- respecter les intervenants, les autres résidents et les visiteurs;
- collaborer et participer activement aux mesures concernant son état de santé.

**Aidez-nous à améliorer votre milieu de vie!**

Commentaires, suggestions ou insatisfactions :

---



---



---



---



---



---



---



---



---



---

Pour qu'un membre du comité puisse communiquer avec vous, faites-nous parvenir vos coordonnées.

Nom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

\* Loi sur les services de santé et les services sociaux (Articles 4 à 76)

